
Note d'information fédérale Mai 2018 – n°258

1. Championnat de France Junior (J16 et J18) bateaux longs 2018

Les résultats du baccalauréat étant communiqués le vendredi 6 juillet à partir de 8h30, les épreuves qualificatives J18 seront décalées au samedi 7 juillet après-midi.

2. Régates labellisées mer 2019

Les régates d'aviron de mer labellisées par la FFA sont des compétitions organisées dans le respect de critères définis à chaque fin de saison et spécifiés dans un appel à candidature.

Pour la saison 2019, la demande de labellisation est à effectuer par la structure organisatrice auprès de la FFA, sur formulaire type, **avant le 5 juillet 2018**, disponible sur le lien suivant :

<http://ffaviron.fr/espace-federal/espace-structure/labeliser-sa-manifestation>

Pour plus de renseignements, contactez Sylvain BOSQUET : sylvain.bosquet@ffaviron - 01 45 14 26 71

3. Rappel : Obligations de Licence/Assurance

En ce début de période estivale et d'accueil de nombreux pratiquants occasionnels, nous vous rappelons que les garanties du contrat MAIF/FFA qui couvre vos activités, notamment la couverture responsabilité civile, sont accordées par la souscription d'une licence ou d'un titre FFA par chaque licencié.

En cas de non possession par les pratiquants de ces licences ou titres, la MAIF ne pourrait prendre en charge les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile liée à un dommage occasionné par le pratiquant auteur d'un accident. De plus, en cas de défaut d'assurance, la responsabilité personnelle des dirigeants serait engagée pour faute de gestion, et ils pourraient répondre sur leur patrimoine personnel, outre les éventuelles sanctions pénales supplémentaires encourues par les dirigeants (l'article L 321-2 du Code du sport prévoit une peine de 6 mois d'emprisonnement et de 7500 € d'amende en cas de défaut de souscription des garanties d'assurance prévues par l'article L 321-1 du Code du Sport).

Par ailleurs, le pratiquant victime de dommages corporels qui n'aurait pas souscrit la licence FFA ne pourra bénéficier auprès de la MAIF, ni de la garantie individuelle accident (garantie "Indemnisation des dommages corporels"), ni de la garantie assistance (prise en charge des frais de rapatriement...), ni de la garantie "Recours" (prise en charge du recours amiable

ou judiciaire pour obtenir l'indemnisation auprès de l'assureur d'un tiers responsable).

Pour vous permettre de fonctionner en toute légalité, nous vous rappelons la nécessité de délivrer des licences D90, D30, D7 ainsi que des titres initiation valables 1 jour. Plus de renseignements sur :

<http://avironfrance.fr/espace-federal/licences-et-titres/licences>

4. Rappel : enregistrement des titres scolaires

La date limite de transmission des documents a été fixée au **15 juillet 2018**. Nous vous rappelons que la délivrance des titres scolaires est également un critère d'obtention du label EFA.

Vous pouvez consulter la liste des titres scolaires enregistrés pour votre club sur la saison en cours sur : <https://ffsa-goal.multimedias.com> : Reporting > Modules fonctionnels > Structures.

5. Formation Recyclage AviFit et cycle 6

La formation Coach AviFit mise en place en 2014 a bien évolué depuis et par conséquent, tous les coaches n'ont pas reçu les mêmes contenus de formation. Ainsi, pour permettre à tous de mettre à jour leurs connaissances, nous vous proposons une journée de recyclage AviFit avec beaucoup de pratique pour vous aider à devenir un meilleur coach et à progresser dans la préparation de vos séances.

Lors de cette journée, un travail spécifique sur les séances du cycle 6 sera effectué : Général, Cardio et Renfo.

Ce recyclage est offert à toute structure qui a acheté ou qui s'engage à acheter un cycle 6.

Pour les informations pratiques, voici le détail :

- 2 sites de formation : La Seyne sur Mer pour le sud (Aviron Seynois) / Nogent sur Marne pour le nord (FFAviron)

- Date : **25 juin 2018** ; 8h de formation (9h30-12h30/13h30-18h30)

- Tarif : Cycle 6 (3 séances) = 210€ pour les clubs labellisés / 280€ pour les clubs non-labellisés / Gratuit pour les structures qui ont déjà le cycle 6.

- Nombre de places : 15 maximum / 6 minimum

- Date limite d'inscription : 15 juin 2018

Pour toute information complémentaire et/ou pour vous inscrire, n'hésitez pas à nous contacter à aviron-indoor@ffaviron.fr



6. Formations Coach Aviron Indoor/AviFit 2018-2019

Les prochaines formations Coach Aviron Indoor/AviFit sont maintenant connues :

- 12 au 14 octobre à Paris (Nogent sur Marne)
- 30 novembre au 2 décembre à Angers

Toutes les informations et inscriptions sur ffaviron.fr/espace-federal/formation/formation-federale/coach-aviron-indoo

7. Formations Professionnelles

Le CREPS de Vichy et la FFA mettent en place trois formations professionnelles : BP, DE et DES. De nombreux dispositifs d'emploi et d'aides financières existent pour suivre ces formations, notamment le contrat d'apprentissage pour le BP et DE qui bénéficie depuis peu d'une possible aide financière du CNDP. Les tests d'entrée de ces 3 formations se dérouleront du 2 au 4 octobre prochain à Vichy. Si vous êtes intéressés, pensez à vous inscrire en ligne **avant le 2 septembre** sur :

<https://inscriptions.creps-vichy.sports.gouv.fr/>

Pour plus de renseignements, contactez le service formation de la FFA : erell.leminez@ffaviron.fr 01 45 14 26 57 ou Ophélie SIMON au CREPS de Vichy : ophelie.simon@jeunesse-sport.gouv.fr

8. Formations CQP

La formation CQP Moniteur Aviron, accessible aux éducateurs fédéraux a pour but de couvrir les besoins en emplois saisonniers et occasionnels dans tout type de structure proposant l'activité aviron. Les titulaires du CQP Moniteur Aviron peuvent obtenir une carte professionnelle et être rémunérés pour l'encadrement sportif, dans une limite de 360 heures annuelles.

Une formation se déroulera en aviron de rivière :

- Module 1 : du 9 au 13 juillet 2018 au CREPS de Vichy
- Module 2 : du 6 et 7 septembre 2018 au CREPS de Vichy

Une formation se déroulera en aviron de mer :

- Module 1 : du 26 au 30 juin 2018 à la Seyne-sur-Mer
- Module 2 : du 6 au 8 septembre 2018 à la Seyne-sur-Mer

Inscrivez-vous dès maintenant en envoyant votre fiche d'inscription téléchargeable sur le site de la FFA : Espace fédéral>Formation>Calendrier des formations **avant le 6 juin 2018** à erell.leminez@ffaviron.fr

Attention : Certains pré-requis sont nécessaires à l'entrée dans le processus de qualification.

- Avoir 18 ans à la date de délivrance du CQP
- Être titulaire du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur option « côtière » ou option « eaux intérieures »
- Être en possession d'une attestation de PSC1 ou d'un diplôme admis en équivalence
- Être titulaire d'une attestation de réussite au test de 100 mètres nage libre départ plongé et de récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur.
- Être capable de réaliser un test technique en skiff (brevet d'or) ou en solo mer (brevet d'aviron de mer).

Retrouvez toutes les informations sur le CQP sur avironfrance.fr : Espace fédéral > Formation > Formation Professionnelle > CQP - Moniteur Aviron ou contacter le service formation de la FFA au 01 45 14 26 57 - erell.leminez@avironfrance.fr

9. Match J16 France-Grande-Bretagne

Le match se déroule cette année à Vaires-sur-Marne, le jeudi 12 juillet suivant le Championnat de France J16 à Brive. Le déplacement s'effectuera sous la responsabilité de Julien HOUSSET et Maxime GUILHEM, conseillers techniques, du mardi 10 juillet au vendredi 13 juillet.

Les épreuves au programme du match sont :

- Femme : 2x, 2-, 1x, 4-, 4x, 8+
- Homme : 4+, 2x, 2-, 1x, 4-, 4x, 8+

Les règles de sélection sont inchangées : les rameuses et rameurs des bateaux J16 champions de France, ou leurs suivants en cas de désistement, sont sélectionnés. Les équipes sélectionnées utilisent leur bateau et sont encadrées par leur entraîneur. Les clubs doivent donc s'assurer de la disponibilité de leurs rameurs et de leur matériel. Une remorque fédérale prendra en charge les embarcations le dimanche 8 juillet, à l'issue du championnat, pour les déplacer à Vaires-sur-Marne.

Une participation financière de 150 euros par sportif est demandée. La FFA prend en charge l'hébergement, la restauration et l'équipement des sportifs et des entraîneurs, le déplacement restant à la charge de chaque sportif.

Pour plus de renseignements, contactez Erell LE MINEZ : erell.leminez@ffaviron.fr - 01 45 14 26 57